

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

INFORMATIONS COMMUNALES

MARS 2019

ÉDITORIAL

Votre voix mérite d'être entendue



Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

En l'absence du journal communal semestriel, distribué avant les Assemblées municipales de juin et de décembre, le Conseil municipal a décidé d'éditer ce flyer en guise de rappel de l'Assemblée « extraordinaire » du 11 mars prochain.

Vu l'importance des points portés à l'ordre du jour, le Conseil municipal invite la population à se déplacer en masse à la halle de gymnastique. Que vous soyez pour ou contre tel ou tel objet, votre voix mérite d'être entendue.

La démocratie prend tout son sens lorsque le Souverain est largement représenté.

Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire de Court

AGENDA

Agenda local

28 février 2019	Soirée théâtrale du GTC
1 ^{er} –2 mars 2019	Soirées théâtrales du GTC
11 mars 2019	Assemblée municipale
30 mars 2019	Reprise des championnats au FC Court
6 avril 2019	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
13 avril 2019	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
17 juin 2019	Assemblée municipale
21–23 juin 2019	Fête du village
22 juin 2019	Pumptrack – course pour enfants du VTT Montoz

Plus de détails sur www.court.ch.

ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? **Lundi 11 mars 2019, à 20 heures**

Où ? **Halle de gymnastique**

Au terme de l'Assemblée municipale, un apéritif est offert.

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les modifications de l'annexe 1 du règlement de la commune de Court sur le statut du personnel et les traitements
2. Discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement de 33'433.40 francs relatif à la réorganisation de l'administration municipale en vue du départ en retraite d'un membre du personnel
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 5'750'000 francs relatif au plan d'aménagement des eaux de la Birse (subventionné à hauteur d'environ 95,7 % par la Confédération et le canton)
4. Discuter et adopter le plan de quartier valant permis de construire (PQ valant PC) « Parc éolien Montoz-Pré Richard »
5. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les modifications de l'annexe 1 du règlement de la commune de Court sur le statut du personnel et les traitements (point 1) sont déposées publiquement à l'administration municipale où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture du guichet.

Prochaine Assemblée municipale

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

En vue du départ en retraite de Madame Danielle Wyss, Préposée au contrôle des habitants, et de la reprise d'une formation universitaire (en emploi) par Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, le Conseil municipal souhaite ouvrir un poste d'adjoint/e au Secrétaire municipal au sein de l'administration, en remplacement du poste de Préposé au contrôle des habitants. Le taux d'occupation de ce nouveau poste atteindra 80 % (au lieu des 50 % actuels) et ses exigences seront revues. Dans ce contexte, l'Assemblée municipale sera invitée :

1. à discuter et approuver les modifications de l'annexe 1 du règlement de la commune de Court sur le statut du personnel et les traitements qui permettront d'inscrire le nouveau poste d'adjoint/e au Secrétaire municipal dans la réglementation communale;
2. à discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit



Photomontage du parc éolien

d'engagement de 33'433.40 francs lié au taux d'occupation et aux exigences du nouveau poste.

Ce dernier, devisé à 5'750'000 francs, est subventionné à hauteur d'environ 95,7 % par la Confédération et le canton de Berne.

FINANCEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA BIRSE

En date du 10 décembre 2018, l'Assemblée municipale a adopté le plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse qui vise à réaménager le tracé de la rivière sur le territoire courtisan.

Ce plan a pour objectifs principaux d'améliorer la protection contre les crues et de revitaliser le cours d'eau. Lors de l'Assemblée précitée, il était précisé que la question du financement du projet serait réglée ultérieurement.

En application de l'article 105 de l'Ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111), il revient à l'Assemblée municipale de valider ce financement.

PARC ÉOLIEN MONTOSZ-PRÉ RICHARD

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal développe un projet d'implantation de 7 éoliennes au lieu-dit Montoz-Pré Richard, en lien avec un promoteur du nom d'Énergie Service Biel/Bienne (ESB).

Ce parc éolien se voudra intercantonal dans le sens où il sera lié à un autre parc qui doit voir le jour sur la montagne de Granges (Grenchenberg). Le projet porté par la commune s'inscrit dans la Stratégie énergétique 2050 de notre pays qui a pour objectifs principaux de se passer progressivement de l'énergie nucléaire et d'axer, pour y arriver, sur le mix des énergies renouvelables. Il s'inscrit en outre dans les planifications cantonale et régionale en matière d'énergie éolienne.

Il revient à l'Assemblée municipale d'adopter le plan de quartier valant permis de construire du parc éolien Montoz-Pré Richard.

